

<https://snetap-fsu.fr/Teletavail-Groupe-de-travail-organise-par-le-Ministere.html>



Télétravail - Groupe de travail organisé par le Ministère

- Les Dossiers - Santé et Sécurité au Travail -

Date de mise en ligne : mercredi 18 novembre 2020

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés



L'objectif n°1 de ce groupe de travail était de tirer les leçons du 1er confinement et d'analyser les réponses faites suite au questionnaire adressé à la fin de l'été aux agent.es en centrale et dans les services déconcentrés.

Pour l'enseignement agricole, la question sera également abordée avec des travaux spécifiques bien que cette situation soit dénoncée en séance.

La [FSU](#) a rappelé qu'il fallait faire le distinguo entre le télétravail dit « exceptionnel » lié à la crise et les situations régulières de télétravail.

- Une lecture des schémas, sans réelle analyse, nous a été faite : pourcentage d'agent.es en ASA pour garde d'enfant, ou possédant ou pas du matériel informatique, ...
- Tout cela pour apprendre que 90 % des agent.es du ministère (hors enseignement) sont dotés d'un ordinateur. L'objectif affiché étant 1 agent = 1 portable. Ce portable allant devenir leur seul outil de travail.
- L'outil utilisé pour la visioconférence - licence OVPA.
La FSU a indiqué que l'outil OVPA n'était pas à ce stade un outil permettant de bonnes conditions de travail (problèmes nombreux de connexion, pas de possibilité de lever la main...). Le sujet est en cours de réflexion au MAA. Il est annoncé un outil pour le 1er trimestre de l'année 2021.
- La prévention des troubles musculo-squelettiques inhérente au télétravail : Le MAA interroge le bureau de l'action sociale sur le sujet.

La situation sanitaire a permis d'accélérer la réflexion avec la volonté affichée par le MAA mais aussi pour l'ensemble de la Fonction Publique de développer le télétravail hors des conditions exceptionnelles : interrogations sur le management, des espaces nouveaux, des bureaux partagés qui favoriseraient une meilleure qualité de vie. De toute évidence, le ministère veut faire évoluer sa doctrine sur ce sujet.

La FSU a réaffirmé le fait que le télétravail ne doit pas être généralisé sans situation exceptionnelle qui l'impose. Il ne doit pas être le moyen de faire des économies d'échelle ni le moyen de supprimer la valeur collective essentielle du travail.

Le projet actuellement à l'étude porte sur le **regroupement d'agents de différents ministères dans un lieu proche de leur résidence afin de limiter les transports** : des tiers lieux pour le télétravail en utilisant l'immobilier de l'État. En tout état de cause, une veille et une vigilance sur ce sujet s'imposent.

Un groupe de travail sur le télétravail en [EPLEFPA](#) est prévu en décembre ou janvier.